

Aux Actionnaires de  
Solutions 30 SE  
3, rue de la Reine  
L-2418 Luxembourg

## **Rapport sur l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés**

### **Introduction**

Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-joints de Solutions 30 SE (le « Groupe ») relatifs à la période du 1 janvier au 30 juin 2021, comprenant l'état de la situation financière consolidée intermédiaire, l'état du résultat global consolidé intermédiaire, la variation des capitaux propres consolidés intermédiaires, le tableau consolidé intermédiaire des flux de trésorerie et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à la Norme IAS 34 sur l'Information Financière Intermédiaire telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers consolidés intermédiaires résumés basés sur notre examen limité.

### **Étendue de notre examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale relative aux missions d'examen limité par le réviseur de la société des états financiers consolidés intermédiaires résumés (ISRE 2410). Un examen limité d'états financiers consolidés intermédiaires résumés se limite à des entretiens, essentiellement avec les responsables comptables et financiers ainsi qu'à des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est significativement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales de révision et ne nous permet pas de nous assurer que nous avons identifié toutes les anomalies significatives qui auraient pu être décelées au cours d'un audit. Nous n'avons pas effectué d'audit, et en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Fondement de notre conclusion avec réserve**

Les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2020 ont été audités par un autre réviseur d'entreprises agréé qui a émis un rapport avec impossibilité d'exprimer une opinion d'audit en date du 22 mai 2021. La non-certification des états financiers consolidés annuels induit une incertitude sur les chiffres du compte de résultat intermédiaire au 30 juin 2020. Ceci peut avoir une incidence éventuelle sur la comparabilité des chiffres du compte de résultat global consolidé intermédiaire pour la période en cours avec les chiffres correspondants.

PKF Audit & Conseil Sàrl  
Cabinet de révision agréé - RC B222994  
37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg  
+352 28 80 12

**Conclusion avec réserve**

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des incidences éventuelles du point décrit au paragraphe « fondement de notre conclusion avec réserve », nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-joints n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la Norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adoptée par l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Luxembourg, le 29 septembre 2021

**PKF Audit & Conseil Sàrl**  
Cabinet de révision agréé



Jean Medernach